



PORT DE PLAISANCE



© Photo : PG / H2O

de nos monuments, ce qui est, pour la municipalité l'essentiel, puisque nous souhaitons attirer une clientèle nouvelle auprès de nos commerces le plus souvent possible. Ce qui n'est pas le cas avec la halte fluviale qui est désertée par les bateaux du mois d'octobre au mois d'avril.

2/ Mais cet investissement, combien va-t-il coûter à notre ville ? Le même groupe d'opposition (dont l'un des trois membres fait partie de la commission d'appel d'offre) annonce des sommes de quatre cent mille euros à la charge de la commune. Rétablissons la vérité, lorsque ce projet a été initié en 1995, par l'équipe de M. Deschamps, et après beaucoup de travail, de réunions, d'études, il pouvait être subventionné à hauteur de presque 80 %. Il restait donc à la charge de la commune 20 % des dépenses ce qui était jugé à l'époque comme tout à fait supportable par le budget de la ville. Aujourd'hui, plus question pour une collectivité d'obtenir des subventions de 80 %. Nous avons donc décidé de nous tourner vers le privé pour cette réalisation tout en conservant des travaux qui relèvent de notre compétence (voirie publique, éclairage, mobilier urbain). Le montant de ces travaux se montera à 275 000 € TTC auxquels il faut retrancher les ventes de terrains 29 000 € et les subventions du conseil général. Le total des charges supportées par la ville pour le port ne dépassera pas 15 % de l'ensemble des travaux. Ce qui revient à dire que nous serons dotés d'un équipement d'accueil des touristes, comme nous le souhaitons, financé à 85 %. Il est bien évident que nous vous donnerons tous les chiffres aussitôt l'ensemble du projet réalisé. C'est un dossier comme déjà évoqué, extrêmement complexe que nous sommes en train de réaliser, les réglementations sont très nombreuses (loi sur l'eau, réglementation sur l'environnement, réglementation sur l'urbanisme, zone Natura 2000, réglementation sur les zones humides, protection des sites etc....) et les contrôles viennent de tous les organismes (Voies Navigables de France, Police de l'eau, Direction Départementale du Territoire, Direction Régionale des affaires Culturelles, Architecte des Bâtiments de France...) mais les résultats sont à la hauteur de nos espérances. Auxonne sera dotée d'un vrai port de plaisance digne de notre ville, l'architecture militaire de notre ville est remise en valeur sur le site mais aussi au niveau de la demi-lune derrière le château, le milieu naturel sera protégé par la mise en place d'une zone de protection et de développement des cyprinidés (poissons blancs de la famille du brochet) dans l'actuelle petite Saône. De plus, ce port sera facteur de développement économique, non seulement en direction des touristes mais aussi dans le futur pour l'entretien, la réparation et la vente de bateaux. C'est tout un secteur d'activités que nous souhaitons bien se voir développer à Auxonne et nous travaillons déjà à ce développement.

Les principaux travaux du port de plaisance sont maintenant terminés. Le bassin est creusé, le chemin de la voie bleue dévié et les travaux de finition et d'aménagement sont en cours. Nous tenons à remercier de leur patience, les auxonnais riverains des routes qui ont vu passer, pendant trois mois, quelques 14 600 bennes de terre. Nous sommes tout à fait conscients des désagréments subis tout en sachant que la solution des bennes de travaux publics avec tracteurs agricoles était la seule qui garantissait l'intégrité des routes et la qualité du travail sur les chantiers.

Il a fallu également détourner la conduite d'eau potable enfouie sous le chemin de hallage et qui dessert la ville depuis le château d'eau. Les travaux nécessaires au détournement sous l'ouverture du bassin sont désormais terminés. Ils ont permis de mettre en service la conduite de secours qui part également des puits et qui longe la gendarmerie pour relier le château d'eau des granges hautes. La qualité technique des équipes sur le chantier et le suivi des techniciens de la Lyonnaise des Eaux ont permis que tout se passe bien. Cependant quelques impuretés dans l'eau se sont écoulées dans plusieurs foyers du centre ville, ce qui a amené la Lyonnaise des Eaux à faire des purges dans le réseau. Nous tenons à nous excuser de cette gêne auprès des auxonnais concernés.

Nous souhaitons au travers de ces quelques lignes remercier les multiples intervenants car un tel dossier a nécessité et nécessite toujours l'intervention depuis plus de deux ans des différents services administratifs et notamment les services de l'État que sont :

- VNF (Voies Navigables de France) qui ont suivi le chantier dans sa totalité et qui sont des partenaires très importants sur ce dossier. Ils vont suivre également le projet de frayère à poissons qui sera aménagée dans le bras de la petite Saône qui longe le port.
- La DDT (Direction Départementale du

Territoire) qui a travaillé et qui instruit encore, avec les services de la Communauté de Communes et de la Mairie le dossier de dépôt de la terre issue du port. La DDT assure aussi le suivi de l'impact de la réalisation au niveau du site Natura 2000 sur les chauves souris.

- La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui nous a permis d'avancer très rapidement sur ce dossier avec l'aide de M. et Mme Speranza, ainsi que les services des Bâtiments de France.

Tous ces services ont été coordonnés directement par la préfecture dont les personnes responsables ont montré beaucoup d'efficacité.

Nous n'oublions pas les services administratifs de la Mairie d'Auxonne ainsi que les services techniques. Tous se sont montrés très motivés par un dossier d'une telle importance.

Les prochains travaux vont concerner maintenant la voie bleue coupée le long du chemin de halage. Elle va retrouver sa fonction en faisant le tour du port et sera agrémentée par la vue des bateaux qui viendront, petit à petit occuper les 150 places du port. De même, les remparts de Vauban qui n'étaient pas visibles avant les travaux, se sont enfin dévoilés sur une très grande longueur.

De nombreux bruits circulent en ville que nous souhaitons dénoncer. Ils sont, la plupart du temps, issus de l'opposition municipale (« Auxonne autrement ») qui depuis le début cherche à casser ce projet par tous les moyens, y compris la désinformation. 1/ le port ne sera pas un parking à bateaux où ceux-ci seront stockés sans bouger d'une année sur l'autre. Les bateaux sont faits, par définition pour voyager, voguer et très rares sont les propriétaires qui ne sortent pas quinze jours, trois semaines, un mois ou plus, laissant de ce fait leur place à d'autres bateaux de passage. Les propriétaires pourront profiter de notre ville tout au long de l'année, de ses commerces, de ses restaurants, de ses promenades,

PROJET DE ZONE COMMERCIALE DU CHARMOY

Conformément à la volonté clairement exprimée par les Auxonnais(es) lors de la consultation du 27 juin 2010, le nouveau dossier est en préparation

avec une attention et une motivation décuplées. Nous vous tiendrons informés dès qu'il sera finalisé.

